

## **ASSEMBLÉE DU 25 FÉVRIER 2021**

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 25 février 2021.

Sont présents (par visioconférence) :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents (par visioconférence) :

Monsieur Jean Brunet, directeur général intérimaire  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Est absent :

Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

Aucune question n'est soulevée.

CA-2021-013

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Audrey Bureau

APPUYÉ PAR : monsieur Martin Lajeunesse

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
  
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 janvier 2021
  
3. **Direction générale**
  - 3.1
  
4. **Direction - gestion de projets**
  - 4.1 Entente avec Garage Louis Guay Itée prévoyant l'acquisition de terrains, l'octroi d'une servitude et le paiement d'une indemnité
  
5. **Direction des finances**
  - 5.1

6. **Direction développement, marketing et communications**
  - 6.1 Création d'un poste régulier à temps plein au sein de la Direction du développement, du marketing et des communications (DDMC)
  - 6.2 Octroi de contrat – Étude de mesures préférentielles pour bus – Terrasses de la Chaudière et Station Montcalm
  - 6.3 Modifications au service d'été 2021 – desserte du centre-ville d'Ottawa
  - 6.4 Octroi de contrat – arpentage et mise en plan – Système de transport structurant vers l'ouest
  
7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Octroi de contrat – acquisition de boîtes de perception pour les autobus – livraisons printemps 2021
  
8. **Direction des ressources informationnelles**
  - 8.1
  
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1 Nomination au poste de directeur du Bureau de projet – Système de transport structurant vers l'ouest
  - 9.2 Nomination au poste de directeur de la gestion des ressources informationnelles
  - 9.3 Nomination au poste de directrice des finances et trésorière
  - 9.4 Plans d'effectifs – postes équivalents à temps complet au 28 février 2021 pour la STO et le Bureau de projet – Système de transport structurant vers l'ouest
  
10. **Direction de l'approvisionnement**
  - 10.1
  
11. **Levée de l'assemblée**

CA-2021-014

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 janvier 2021**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR : madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 janvier 2021 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-015

**Entente avec Garage Louis Guay ltée prévoyant l'acquisition de terrains, l'octroi d'une servitude et le paiement d'une indemnité**

---

ATTENDU QUE faisant suite au dépôt des plans d'acquisitions élaborés par le consortium Génivar-Dessau-Roche et l'établissement du plan de cadastre par l'arpenteur-géomètre Christian Nadeau, deux (2) parcelles de terrain sises au 380, boulevard Labrosse, Gatineau ont été identifiées aux fins d'acquisition pour permettre l'aménagement du corridor du Rapibus et de la piste cyclable;

ATTENDU QUE les parcelles de terrain à acquérir sont situées sur le lot n° 1 101 792 du cadastre du Québec et que leur superficie totale est de 595,4 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE pour la durée des travaux d'aménagement, il est requis que la Société obtienne une servitude temporaire de construction sur une autre parcelle de terrain situé sur ce même lot, d'une superficie de 295,3 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la firme Paris, Ladouceur et Associés inc., évaluateurs immobiliers professionnels, a produit un rapport d'évaluation;

ATTENDU QU'une entente de principe est intervenue entre la Société et Garage Louis Guay Ltée pour l'acquisition des deux parcelles ci-haut mentionnées, l'établissement d'une servitude temporaire de construction et le paiement d'une indemnité pour préjudices subis;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-026;

ATTENDU QUE la recommandation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR : madame Myriam Nadeau  
ET RÉSOLU :

QUE l'entente de principe intervenue avec Garage Louis Guay Ltée pour l'acquisition des deux (2) parcelles identifiées au préambule de la présente, l'obtention d'une servitude temporaire de construction et le paiement d'une indemnité, au montant total de 456 145 \$, taxes incluses, soit approuvée et que le directeur de la Direction de la gestion de projets soit autorisé à signer, pour et au nom de la Société, l'entente de principe, les actes d'acquisition à intervenir, l'acte de servitude ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-016

**Création d'un poste régulier à temps plein au sein de la Direction du développement, du marketing et des communications (DDMC)**

---

ATTENDU QUE la planification stratégique de la Société prévoit l'étude d'un grand nombre de projets pour l'année en cours et les prochaines années, incluant l'étude complémentaire pour un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas du nombre de ressources régulières suffisant pour réaliser ces projets de planification;

ATTENDU QUE, pour pallier à ce manque de ressources, la Société a embauché une ressource temporaire pour une durée de deux (2) ans en tant que conseiller stratégique – études et développement, qui travaille sur les projets de l'équipe de planification et développement stratégiques, incluant l'étude complémentaire pour un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau et que le contrat vient à échéance;

ATTENDU l'importance d'assurer une continuité dans les dossiers et la difficulté de recruter des ressources;

ATTENDU la recommandation de la Direction du développement, du marketing et des communications (DDMC);

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-017;

ATTENDU l'approbation du Comité de gestion et du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR : monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE soit créé un poste régulier à temps plein de conseiller(ère) stratégiques – études et développement à la Direction du développement, du marketing et des communications (DDMC);

QUE M. Michaël Nowakowski, qui occupe actuellement ce poste de façon temporaire depuis deux (2) ans, soit confirmé dans ce poste;

QUE ses conditions de travail soient fixées conformément au Recueil de conditions de travail des cadres;

QUE l'organigramme de la DDMC soit modifié en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-017

**Octroi de contrat – Étude de mesures préférentielles pour bus – Terrasses de la Chaudière et Station Montcalm**

---

ATTENDU QUE la stratégie 1 du but 2 du Plan stratégique de la Société prévoit l'aménagement du territoire au profit de l'efficacité et de l'efficacité en continu du transport en commun sur l'ensemble du territoire, tel que mettre en place des mesures préférentielles là où les autobus sont ralentis par la congestion;

ATTENDU QUE la Société souhaite mettre en place des mesures préférentielles pour bus dans le quadrilatère autour des Terrasses de la Chaudière et entre ce dernier et la Station Montcalm du Rapibus;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public en vue d'attribuer un contrat de services professionnels visant la réalisation de l'Étude de mesures préférentielles pour bus – Terrasses de la Chaudière et Station Montcalm;

ATTENDU QUE à la suite de cet appel d'offres, la Société a reçu cinq (5) soumissions, soit celles de CIMA+, EXP INC., FNX-Innov, GHD et SNC Lavalin inc.;

ATTENDU QUE le Comité de sélection et la Direction de l'approvisionnement recommandent de retenir la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, soit celle de GHD;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-018;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR : madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de services professionnels visant la réalisation de l'Étude de mesures préférentielles pour bus – Terrasses de la Chaudière et Station Montcalm soit octroyé à GHD, au pour le montant de 195 457,50 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en service de la Ligne de la Confédération de l'O-Train, la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau et la Société ont signé une entente en mai 2017;

ATTENDU QUE par le biais de cette entente, la Société s'était engagée à modifier ses services vers le centre-ville d'Ottawa afin d'établir un lien vers la Ligne de la Confédération de l'O-Train;

ATTENDU QUE la Société a travaillé conjointement avec OC Transpo afin de maintenir une qualité de service pour sa clientèle et une performance opérationnelle équivalente;

ATTENDU QUE des solutions ont été identifiées conjointement à la majorité des enjeux soulevés dont notamment des problématiques opérationnelles, des enjeux de sécurité, sur les lieux d'attente et les parcours improductifs;

ATTENDU QUE des efforts importants ont été faits par la Société pour optimiser son réseau, notamment par une optimisation des temps de déplacement improductifs sur l'ensemble du réseau, par la révision des temps de parcours productifs pour mieux refléter la situation actuelle et par le projet d'embarquement par toutes les portes afin de réduire les temps d'embarquement aux arrêts du centre-ville;

ATTENDU QUE trois (3) parcours ont été définis au centre-ville d'Ottawa, soit :

- Tracé mauve :
  - Direction Nord : départ sur le pont Mackenzie-King, Albert, droite Kent, gauche Wellington, droite vers le pont du Portage. Certains voyages ou lignes continueront de desservir les rues King Edward, droite Rideau, gauche Waller et droite pont Mackenzie;
  - Direction Sud : pont du Portage, gauche Wellington, droite Lyon, gauche Slater, pont Mackenzie-King.
- Tracé vert :
  - Direction Nord : départ sur Bank à l'intersection de Wellington, droite Queen, droite Lyon, gauche Wellington, droite vers le pont du Portage;
  - Direction Sud : pont du Portage, gauche Wellington, droite Bank, droite Queen, droite Lyon.
- Tracé orange :
  - Direction Nord : départ sur Lyon à partir de Wellington, gauche Slater, gauche Bank, gauche Wellington, droite vers le pont du Portage;
  - Direction Sud : pont du Portage, gauche Wellington, droite Lyon, gauche Slater, gauche Bank, gauche Wellington.

ATTENDU QUE les lignes 23, 24, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 55, 59, 67, 87, 200, 371 et 400 seront modifiées selon le tracé mauve;

ATTENDU QUE les lignes 11, 17, 20, 27, 85, 88, 93, 94, 95, 98 seront modifiées selon le tracé vert;

ATTENDU QUE les lignes 22, 25, 26, 29, 40, 41, 44, 45, 46, 47, 48 seront modifiées selon le tracé orange;

ATTENDU QUE ces modifications engendreront, annuellement, des dépenses totalisant 194 000 \$ et, pour la période du 21 juin au 31 décembre 2021, une dépense de 104 461 \$;

ATTENDU QUE les fonds requis pour l'année 2021 seront puisés à même les « Imprévus », comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-014;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Myriam Nadeau

APPUYÉ PAR : madame Marie-Pier Bouladier

ET RÉSOLU :

QUE les lignes soient modifiées conformément aux tracés mauve, vert et orange décrits au préambule de la présente résolution;

QUE la dépense totale de 194 000 \$ annuellement, et représentant 104 461 \$ pour l'année en cours, dédiée à ces modifications de service à compter du 21 juin 2021 soit approuvée;

QUE l'entente entre la Ville de Gatineau, la Ville d'Ottawa et la Société soit amendée pour y inclure les nouveaux tracés, les volumes d'autobus actuels ainsi que la possibilité d'utiliser les artères du centre-ville telles que la rue Wellington en improductif et que la présidente soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-019**

**Octroi de contrat – arpentage et mise en plan – Système de transport structurant vers l'ouest**

---

ATTENDU QUE, selon le but 2 de son plan stratégique, la Société souhaite jouer un rôle actif dans l'aménagement et le développement du territoire au profit d'un réseau de transport collectif performant et accessible;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau, la Société a procédé à un appel d'offres public en vue d'attribuer un contrat de services professionnels d'arpentage et de mise en plan;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, la Société a reçu quatre (4) soumissions conformes;

ATTENDU QUE le Comité de sélection et la Direction de l'approvisionnement recommandent de retenir la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, soit celle de HKR Consultation;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-023;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Audrey Bureau

APPUYÉ PAR : madame Myriam Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'arpentage et la mise en plan en lien avec la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau soit octroyé à HKR Consultation, au montant de 768 783,79 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-020**

**Octroi de contrat – acquisition de boîtes de perception pour les autobus – livraisons printemps 2021**

---

ATTENDU QU'aux termes de son Programme triennal des immobilisations, la Société prévoit acquérir vingt-cinq (25) autobus hybrides en 2021;

ATTENDU QUE quatorze (14) de ces autobus seront livrés au printemps 2021 et que la Société ne possède pas de boîtes de perception pour équiper ces autobus;

ATTENDU QUE les boîtes de perception qui équiperont ces nouveaux autobus doivent être compatibles avec le système actuel de vidange des boîtes de perception de la Société;

ATTENDU QU'à la suite de l'affichage d'un avis d'intention, il s'avère qu'un seul fournisseur sur le marché peut fournir ce type de boîte de perception, à savoir : Les Industries Tag Rive-Sud inc.;

ATTENDU QU'une entente de gré à gré a été négociée avec Les Industries Tag Rive-Sud inc. pour la fourniture de quatorze (14) boîtes de perception pour équiper les autobus qui seront livrés au printemps 2021;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de ces boîtes de perception est de 212 280,60 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-020;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Maude Marquis-Bissonnette

APPUYÉ PAR : monsieur Martin Lajeunesse

ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition de quatorze (14) boîtes de perception pour munir les autobus qui seront livrés au printemps 2021 soit octroyé à Les Industries Tag Rive-Sud inc., pour un montant de 212 280,60 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-021**

**Nomination au poste de directeur du Bureau de projet – Système de transport structurant vers l'ouest**

---

ATTENDU QUE le poste de directeur du Bureau de projet – Système de transport structurant vers l'ouest est actuellement vacant;

ATTENDU QU'en raison d'une opportunité, la Direction du développement, du marketing et des communications (DDMC) et la Direction des ressources humaines (DRH) ont reçu un candidat en entrevue le 22 janvier dernier;

ATTENDU QUE le Comité de sélection, composé de M. Patrick Leclerc et M<sup>mes</sup> Sandrine Poteau de la DDMC et M<sup>me</sup> Charlene Auclair de la DRH, recommande de retenir la candidature de M. Alain Tremblay;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection et l'approbation du directeur général;

IL EST UNIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE M. Alain Tremblay soit nommé au poste de directeur du Bureau de projet – Système de transport structurant vers l'ouest en date du 22 février 2021 et qu'il soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois;

QUE les conditions de travail de M. Tremblay soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail des cadres en vigueur;

QUE l'organigramme du Bureau de projet - Système de transport structurant vers l'ouest soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-022

#### **Nomination au poste de directeur de la gestion des ressources informationnelles**

---

ATTENDU QUE le directeur actuel de la Direction de la gestion des ressources informationnelles, M. Marc Litalien, a annoncé son départ prochain à la retraite;

ATTENDU QU'en vue de procéder à son remplacement, un mandat a été confié à la firme de chasseurs de têtes Métivier;

ATTENDU QUE le Comité de sélection, composé de M. Jean Brunet de la Direction générale, M. Marc Litalien de la Direction de la gestion des ressources informationnelles et de M<sup>me</sup> Charlene Auclair de la Direction des ressources humaines, recommande de retenir la candidature de M. Yves Béthencourt;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection et l'approbation du directeur général;

IL EST UNIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE M. Yves Béthencourt soit nommé au poste de directeur de la gestion des ressources informationnelles en date du 15 mars 2021 et qu'il soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois;

QUE les conditions de travail de M. Béthencourt soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail des cadres en vigueur;

QUE l'organigramme de la Direction de la gestion des ressources informationnelles soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-023

**Nomination au poste de directrice des finances et trésorière**

---

ATTENDU QUE le directeur actuel de la Direction des finances et trésorier, M. Michel Vincent, a annoncé son départ prochain à la retraite;

ATTENDU QU'en vue de procéder à son remplacement, un mandat a été confié à la firme de chasseurs de têtes Métivier;

ATTENDU QUE le Comité de sélection, composé de M. Jean Brunet de la Direction générale, M. Michel Vincent de la Direction des finances et de M<sup>me</sup> Charlène Auclair de la Direction des ressources humaines, recommande de retenir la candidature interne de M<sup>me</sup> Caroline Georges, qui occupe actuellement le poste d'analyste principale – subvention et financement à la Direction des finances;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection et l'approbation du directeur général;

IL EST UNIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE M<sup>me</sup> Caroline Georges soit nommée au poste de directrice des finances et trésorière en date du 6 avril 2021 et qu'elle soit assujettie à une période de probation de douze (12) mois;

QUE les conditions de travail de M<sup>me</sup> Georges soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail des cadres en vigueur;

QUE l'organigramme de la Direction des finances soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-024

**Plans d'effectifs – postes équivalents à temps complet au 28 février 2021 pour la STO et le Bureau de projet – Système de transport structurant vers l'ouest**

---

ATTENDU QUE le Règlement 153 (délégation de pouvoirs) prévoit que les modifications à la structure organisationnelle qui entraînent la création de postes réguliers demeurent du ressort exclusif du Conseil;

ATTENDU QUE la Loi sur les sociétés de transport stipule à son article 69 que les employés sont nommés selon le plan d'effectifs et les normes établies par résolution du Conseil;

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a procédé à l'exercice de préciser le nombre d'équivalents à temps complet (ETC) en date du 28 février 2021 pour chacun des groupes d'emploi présents à la Société et dépose aujourd'hui les plans d'effectifs de la Société et du Bureau de projet - Système de transport structurant vers l'ouest;

ATTENDU la recommandation et l'approbation du directeur général intérimaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR : monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE les plans d'effectifs au 28 février 2021 pour la STO et pour le Bureau de projet - Système de transport structurant vers l'ouest soient approuvés et conservés dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-025

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR : madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 15.

Adoptée à l'unanimité

---

Myriam Nadeau,  
Présidente

---

Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée



Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais  
tenue le 25 février 2021**

CA-2020- XXX

XXX

---

Adoptée à l'unanimité

M<sup>e</sup> Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux